

# Communiqué de presse

## RD 40 : Une nouvelle traverse à Moslins pour une sécurité renforcée

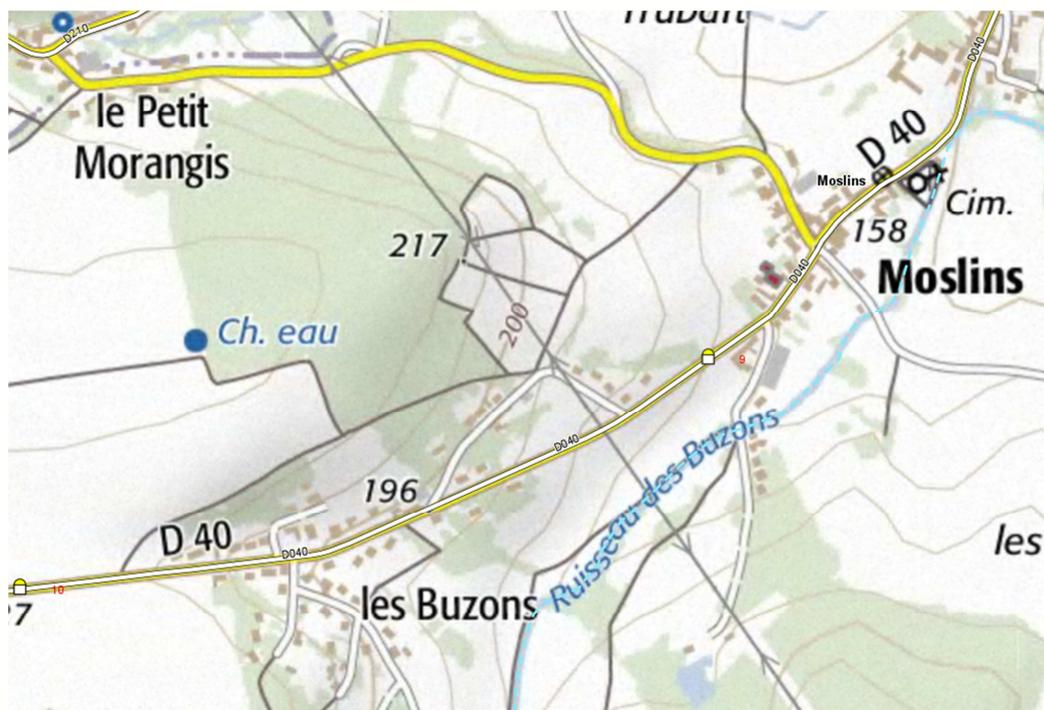
Châlons-en-Champagne, le 9 septembre 2016

C'est ce lundi 12 septembre à 17 heures que sera inaugurée officiellement la nouvelle traversée de Moslins par la RD40.

L'intérêt d'un tel aménagement est triple :

- améliorer la sécurité,
- sécuriser la circulation des piétons et permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite,
- mettre en valeur le cadre de vie.

L'aménagement de la traverse d'agglomération de Moslins par la RD 40 (hameau les Buzons) a été voté par l'assemblée départementale en janvier 2014. Une convention signée en mai 2014 entre le département de la Marne et la commune de Moslins a permis la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la commune.



Le linéaire concerné est de près d'un kilomètre.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

### La participation financière du département

Dans le cadre de la convention de mandat, la commune de Moslins a exercé la responsabilité de maître d'ouvrage de l'opération, avec une maîtrise d'œuvre assurée par la société Sofim.

La participation du département s'est établit de la façon suivante, en prenant en compte les travaux de voirie et les études :

Montant total de l'opération TTC (DGD)	Département	Commune de Moslins
<b>797 158 €</b>	<b>453 359 €</b>	<b>343 799 €</b>
	<b>57%</b>	<b>43%</b>

La commune de Moslins a également bénéficié de subventions au titre des amendes de police et arrêts de car, pour deux dossiers (situés hors de la traverse du hameau des Buzons) déposés en 2015 :

- le premier pour des aménagements de sécurité : entrée d'agglomération coté Mancy et carrefour rue de Morangis / rue du Couvent / RD 40 : montant des travaux 24 911 €, montant de la subvention **6 049 €** ;
- le second pour l'aménagement de trottoirs sur la RD 40 (rue Louis Lange), à proximité de l'arrêt de cars : montant des travaux 18 993 €, montant de la subvention **2 992 €** ; la commune a par ailleurs bénéficié d'une subvention pour cet arrêt de cars : montant des travaux 9 976 € HT, montant de la subvention : **2 095 €**.

#### **Contacts presse :**

- Jérôme GORGEOT  
 Jerome.gorgeot@marne.fr  
 06.77.04.99.66

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME